

ID: 057-215706284-20231018-2023_090-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/090

Conseillers élus: 27 – En Fonction: 27 – Présents: 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 4: INFORMATION SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2. PLAN DE RELANCE RENOUVELLEMENT FORESTIER

ATTRIBUTION DE MARCHÉS:

LOT N°1: BROYAGE EN PLEIN DE VÉGÉTATION LIGNEUSE DE FORT

DIAMÈTRE

LOT N°2: FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE CLÔTURE GRILLAGÉE

LOT N°3: FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PLANTS ET

PROTECTION (TRICO)

Par délibération en date du 28 juin 2023, le conseil municipal a adopté le programme des travaux ainsi que le plan de financement relatif au plan de relance du renouvellement forestier qui porte sur les parcelles n° 11 et n° 13 de la forêt St Hubert,

Vu la délibération du 16 juin 2020, portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le maire rend compte des marchés signés pour les lots suivants :

Lot n° 1 : Broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre au chenillard

Coût estimatif: 8 289,80 € HT

Entreprise retenue : SARL GREEN CONCEPTS de GANDRANGE

Pour un montant de : 8 244,00 € HT

Lot n° 2 : Fourniture et mise en place d'une clôture grillagée.

Coût estimatif: 20 100,00 € HT

Entreprise retenue : Société Lucien HOCHARD de LONGEVILLE-LES-ST AVOLD

Pour un montant de : 20 770,00 € HT

Lot n° 3: Fourniture et mise en place de plants et de protections individuelles (TRICO).

Coût estimatif : 14 672,40 € HT

Entreprise retenue : SARL PEPINIERES DE QUATRE-CHAMPS DE QUATRE-CHAMPS

(80)

Pour un montant de : 19 258,00 € HT

Par arrêté en date du 30 juin 2023, une subvention d'un montant de 25 595,19 € a été attribuée à la commune de Sarralbe au titre du plan de relance pour le renouvellement forestier.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID: 057-215706284-20231018-2023_090-DE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire, Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée, Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 10 juillet 2023,

À l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations données par M. le maire concernant les marchés susvisés qu'il a signés avec les différentes entreprises dans le cadre du « Plan de Relance renouvellement Forestier ».

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance, Marie Pierre MOURER

walle Pielle WOORER

Sarralbe, le 24 octobre 2023 Le Maire, Pierre-Jean DIDIOT

